



LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HEMMINGFORD

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la loi sur la rémunération des élus, je désire vous informer que pour l'année 2017, le salaire du maire est estimé à 10,726.53 \$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 5,3363.27 \$. Le salaire annuel moyen pour un membre du conseil est évalué à 3,228.56 \$ et allocation de dépenses moyennes de 1,614.28 \$. Les salaires sont basés sur la présence aux séances du conseil et selon le règlement, sont indexés annuellement selon le taux de l'indice du coût de la vie.

Tel que prévu par le règlement 257 et ses amendements, une rémunération additionnelle de 240.24 \$ par réunion en 2017 pour les membres des comités de travail est autorisée, pour un maximum annuel de 10 réunions par conseiller et de 25 réunions pour le maire, le maire étant membre et participant de chaque comité du conseil.

Sara Czyzewski
Directrice générale et secrétaire trésorière
Municipalité du Canton de Hemmingford